



Mairie de LA CHEVALLERAIS
14 Place de l'Eglise
44810 LA CHEVALLERAIS
☎ 02.40.79.10.12 - 📠 02.40.79.98.34
mairie@lachevallerais.fr

Reprise des écoles

Dans le cadre de la reprise de l'école, dont la date a été fixée au jeudi 14 mai en accord avec les deux groupes scolaires de la commune, la collectivité a engagé une réflexion en partenariat avec les directrices des écoles sur la réouverture des services à l'enfance en lien avec les jours de présence des enfants à l'école.

Orientations de la collectivité pour l'accueil des enfants dont les parents font le choix d'un retour à l'école

Service de restauration scolaire

Si votre enfant est présent sur le temps du midi, le repas sera pris dans les locaux du restaurant scolaire.

Pendant la municipalité n'est pas en mesure d'assurer la fourniture des repas.

Un repas froid devra être fourni par la famille.

Service périscolaire

Un accueil périscolaire fonctionnera de 7h30 à 8h45 et de 16h45 à 18h.

Ce service sera ouvert prioritairement :

- aux enfants des personnels mobilisés dans le cadre de la crise ou indispensable à la reprise de l'activité des "secteurs petite enfance et enfance "
- ainsi qu'aux enfants dont les deux parents sont dans l'impossibilité d'être en télétravail (un justificatif devra être fourni par l'employeur).

Accueil du mercredi

Celui-ci fonctionnera de 7h30 à 18h et sera ouvert dans les mêmes conditions que l'accueil périscolaire (priorité aux enfants des personnels mobilisés ou affectés dans les services de la petite enfance et de l'enfance ainsi qu'en cas d'impossibilité de télétravail pour les deux parents)

Afin d'organiser au mieux l'accueil des enfants, nous avons besoin d'évaluer le nombre d'enfants susceptibles de fréquenter ces accueils, nous vous remercions de bien vouloir répondre au questionnaire.

L'accueil des enfants se fera sous réserve de disposer d'un personnel suffisant et conformément au protocole sanitaire fixé par l'Etat.

Ces dispositions sont susceptibles d'évoluer en fonction des directives nationales concernant les accueils périscolaires et les accueils de loisirs non connues à ce jour.